

Les Déchets d'Éléments d'Ameublement

Déménager : une belle occasion de participer à la chaîne du recyclage !

Jeter, donner, relooker, il existe mille et une façons de se débarrasser d'un vieux meuble.

Saviez-vous qu'en jetant vos anciens meubles en déchèterie, vous pouvez leur offrir une seconde vie ? 20% des personnes qui déménagent prévoient d'y déposer leur mobilier usagé. Grâce à un partenariat avec Eco-mobilier, les objets collectés sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.

Pour votre déménagement ou pour vider une maison, vous pouvez faire une demande d'autorisation spéciale pour dépôt supérieur à 3 m³/passage, qui est à télécharger sur notre site internet et à nous adresser 5 jours au moins avant le dépôt.

➤ BOIS

Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un **nouveau meuble**.



➤ MOUSSE

La mousse d'un matelas peut être récupérée pour réaliser des **panneaux isolants** ou des **tatamis de judo**.



➤ REMBOURRAGE

Les canapés peuvent être broyés pour servir de **combustible dans les cimenteries**.



➤ PLASTIQUE

Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des **tuyaux**.



➤ 3 POSSIBILITÉS

- **Faites plaisir à quelqu'un** en donnant vos anciens objets ou en utilisant différents sites en ligne de dons, de trocs ou de ventes.
- **Pensez aux associations** qui récupèrent ces déchets pour lutter contre le gaspillage tout en contribuant au réemploi.
- **Jetez vos DEA en déchèterie**. En partenariat avec Eco-mobilier, les objets collectés sont recyclés, utilisés comme source d'énergie ou rénovés (Plus d'informations : www.eco-mobilier.fr)

éco-mobilier

La déchèterie reprend dans une seule et même benne :

- Les matelas et sommiers
- Le mobilier en plastique comme les salons de jardin
- Le mobilier en bois : buffets, tables, bureaux, armoires, lits...
- Les fauteuils et canapés
- Les meubles de cuisine et de salle de bains (SANS LES EVIERS ET ROBINETTERIES)
- Le mobilier en ferraille



LE SAVIEZ-VOUS ? Un badge de déchèterie et bacs = une adresse

Les badges de déchèterie et les bacs attribués ne sont pas nominatifs. Ils correspondent à votre adresse d'habitation. Que vous soyez locataire ou propriétaire, le badge et les bacs sont attribués pour le logement.

Votre logement ne dispose pas de badge, n'hésitez pas à en demander un en joignant la **fiche demande particulier** et les justificatifs nécessaires que vous trouverez sur notre site internet www.sictomdole.fr, rubrique **Modernisation des équipements de collecte**.

Les demandes de bacs sont à formuler auprès des mairies de votre commune (sauf pour Dole où il faut contacter directement le SICTOM). Dans tous les cas, vous devez être enregistré au SICTOM pour utiliser nos services.

➤ COLLECTE DE DEA : DE MIEUX EN MIEUX...

En 2015, 1256 tonnes de déchets ont été collectés.

En 2016, c'est 1483 tonnes, soit plus de 18 % de DEA collectés en plus !
Continuez vos apports systématiques en déchèterie.

➤ LE RAPPORT ANNUEL 2016 EST DISPONIBLE !

Le Rapport Annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est disponible sur notre site internet.

